



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le vingt huit septembre deux mille vingt trois à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, Mme Stéphanie LAFINE, M. Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Nicolas LHERBIER, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE, M. Michel LAVENTURE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry JOUE pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR

Absente non excusée : Mme Nathalie CHABLE,

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

**N° 20232809-51 : Demande de subvention au Département du Val d'Oise : Fonds Scolaires 2023
Peinture des classes et couloir dans le bâtiment annexe**

La ville a engagé un programme de remise en peinture des classes dans les écoles.
Deux salles de classes de l'école élémentaire du Stade, rue de Chambly ont été retenues pour ces travaux.
Elles se situent dans le bâtiment annexe de ce groupe scolaire.
Le couloir desservant ces classes sera également refait.
Ces locaux ont été retenus car ces classes n'ont pas été refaites depuis au moins 25 ans. De plus, elles ont été détériorées par des fuites de toiture récurrentes.
L'entreprise CODEZ après étude sur place a établi le montant des travaux à : 12 224,20€ HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que la ville de Champagne-sur-Oise souhaite réaliser des travaux de remise ne peinture de deux classes de l'école l'élémentaire du stade et d'un couloir,

Considérant que ces travaux sont inscrits au budget primitif 2023,

Considérant que le coût des travaux de peinture est estimé à 12 224,20€ HT,

Considérant l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme du 18 septembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des voix (28 voix pour dont 4 pouvoirs),

DECIDE de solliciter une subvention au meilleur taux auprès du Département du Val d'Oise pour réaliser les travaux concernant la remis en peinture de plusieurs classes de l'école élémentaire du stade,

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

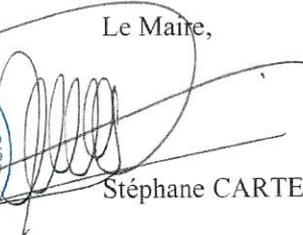
DEPENSES		RECETTES				
			Dispositif	Dépense subventionnable	Taux	Prévisionnel
Travaux de remis en peinture	12 224,20 €	Département	Fonds scolaire	12 224,20	40,00 %	4 889,68 €
		Autofinancement			60,00 %	7 334,52 €
TOTAL HT	12 224,20 €					12 224,20 €

DE DIRE que la commune de Champagne-sur-Oise s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
Champagne sur Oise, le 29 septembre 2023

Le Maire,


Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 22/09/2023

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Dont Pouvoirs : 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »